

Règlement Action « Roue à cadeaux » Laboratoires Expanscience – 70 ans Mustela®

ARTICLE 1 – ORGANISATION DE L’ACTION

- 1.1** Dans le cadre des 70 ans de la marque Mustela®, les Laboratoires Expanscience Belgium (ci-après désigné « Expanscience »), dont le siège social se situe SPHERE BUSINESS PARK Z3 DOORVELD 124 – 2C1 – 1731 ZELLIK, Belgique, avec pour numéro d’entreprise 0466.239.210, RPR BRUXELLES, représentés par Madame Hilde WECKX en sa qualité de Directrice Générale, organise une action gratuite sans obligation d’achat sur le site www.mustela70.be via laquelle les participants se voient remettre un cadeau.
- 1.2** Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à cette action. Par sa participation, le participant accepte ce règlement en totalité ainsi que chaque décision prise par Expanscience. Chaque participant est censé avoir lu, compris et accepté ce règlement sans restriction.
- 1.3** Pour participer, chaque participant doit remplir les conditions de participation mentionnées ci-après.
- 1.4** En cas de comportement frauduleux ou abusif, ou de tentative de pareil comportement, il est renvoyé à l’article 6 du présent règlement.
- 1.5** La période de l’action s’étend du 7 novembre 2020 au 27 novembre 2020 à minuit, heure du serveur des Laboratoires Expanscience Belgium. Toutefois, dans le cas où le stock de cadeaux est épuisé avant l’échéance précitée, l’action prend fin au jour de l’épuisement dudit stock. En pareil cas, la personne souhaitant participer ne sera plus en mesure d’actionner la roue.

Expanscience se réserve le droit de modifier, de retarder, d’écourter ou de retirer l’action ou une partie de celle-ci en cas de force majeure, en ce compris en cas de décision du SPF compétent. En pareil cas, les participants en sont informés.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 2.1** La participation à cette action est ouverte à toute personne physique majeure résidant en Belgique, à l’exclusion des membres du personnel Expanscience et, d’une façon générale, des sociétés participant à la mise en œuvre de cette action et des sociétés partenaires remettant les cadeaux. Cette exclusion s’étend également aux proches des membres du personnel d’Expanscience et des sociétés susvisées (parents de degré ascendant ou descendant, conjoints, cohabitants légaux, concubins, frères et sœurs).
- 2.2** La participation à cette action se fait via le lien www.mustela70.be.
- 2.3** Une personne ne peut participer qu’une seule fois à l’action et il ne peut y avoir qu’un participant par ménage (au sens de l’ensemble des occupants d’un même logement à titre de résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté). Nul ne peut participer pour le compte d’une autre personne.

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DE L’ACTION « ROUE À CADEAUX » : 70 ANS MUSTELA®

3.1 Chaque participant peut participer selon les modalités suivantes à l’action pendant la durée indiquée à l’article 1.6 :

- Se rendre sur l’url selon la langue souhaitée :
 - Version francophone : www.mustela70.be/fr
 - Version néerlandophone : www.mustela70.be/nl
- Entrer son adresse e-mail
- Cocher la case « J’ai lu et accepté le Règlement relatif à l’action ‘Roue à cadeaux : 70 ans Mustela’ ».

- Cliquer sur la mention « faites tourner la roue et gagner » qui fait tourner la roue. Le participant est ensuite informé du cadeau qui lui est attribué.
- Remplir le formulaire en complétant les informations obligatoires demandées, à savoir : le nom, prénom et l'adresse postale. Le participant a la faculté de renseigner des informations supplémentaires, à savoir le nombre et l'âge des enfants, ainsi que l'état de grossesse ou non, de sorte que le refus de fournir ces informations n'entravera pas la possibilité de participer à l'action.
- Cliquer sur « je reçois mon cadeau »

Le participant recevra un mail de confirmation avec soit le voucher en pièce jointe en PDF, soit les renseignements en vue de la délivrance de son cadeau.

3.2 Cette action n'est pas un jeu de hasard. Il s'agit d'une action dans laquelle chaque participant reçoit un cadeau, sans préjudice des dispositions du présent règlement. Au total, 22 269 cadeaux seront distribués.

3.3 Sans préjudice de l'article 9 du présent règlement, Expanscience ne peut pas, avant, pendant ou après l'action, être contraint de répondre à toute question, remarque, ou autre qui serait formulée, de quelque manière que ce soit, à l'égard de l'action. Le silence d'Expanscience ne peut en aucun cas être interprété comme une acceptation du point de vue formulé dans lesdites communications.

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION ET DÉLIVRANCE DU CADEAU

4.1 L'attribution des cadeaux, conformément à l'article 3.1 du présent règlement et sous réserve de la limite du stock disponible, et leur délivrance ont un caractère personnel au ménage : le droit à l'obtention du cadeau n'est pas cessible par le participant à une personne étrangère au ménage. En outre, les cadeaux attribués ne sont pas divisibles et ne peuvent en aucun cas être substitués par des alternatives ou leur équivalent en espèces.

4.2 Les cadeaux ne sont pas cumulables : un ménage ne peut se voir attribuer un cadeau qu'une fois. Sans préjudice de l'article 6 du présent règlement, Expanscience se réserve le droit de refuser d'attribuer et/ou de délivrer un cadeau ou, si celui-ci a déjà été attribué et délivré, d'en exiger la restitution, en cas de manquement, même par négligence, par le participant au présent règlement.

4.3 Les cadeaux seront délivrés dans les deux mois suivant la clôture de l'opération (clôture le 27 novembre 2020 à minuit), à l'exception des cadeaux d'EcoBirdy® (courant T1 2021).

4.4 Les cadeaux à attribuer et à délivrer sont programmés dans une liste, annexée au présent règlement, qui tient compte de la quantité afférente à chaque catégorie de cadeaux.

4.5 Les cadeaux dont il n'a pas été pris livraison dans les deux mois suivant la clôture de l'opération, restent intégralement et définitivement la propriété d'Expanscience ou de ses partenaires à l'action, selon le cas, sans que les participants ne puissent prétendre à un droit de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 5 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET FINALITÉS

5.1 Les données à caractère personnel d'identification (le nom et le prénom), de contact (e-mail et adresse postale) sont traitées par Expanscience et ses partenaires à l'action en vue de l'exécution du présent règlement, notamment de la délivrance du cadeau (art. 6.1., b), RGPD mieux identifié ci-dessous). Ces mêmes données ainsi que les données à caractère personnel renseignées de manière facultative par le participant, c'est-à-dire l'âge et le nombre d'enfants, ainsi que l'état de grossesse ou non, sont traitées par Expanscience et ses partenaires à l'action à des fins d'intérêt légitime de marketing direct (art.6.1.,f), RGPD mieux identifié ci-dessous). La poursuite de la finalité de marketing direct par Expanscience et ses partenaires à l'action sous-entend les opérations suivantes : la promotion d'Expanscience et de ses partenaires à l'action, de leurs services et produits,

que ceux-ci soient payants ou gratuits, ainsi que de leurs marques ou d'idées par l'envoi de courriers électroniques, en ce compris l'envoi de newsletters.

Dès après sa participation à l'action, la personne concernée a la possibilité de s'opposer, à tout moment, au traitement de ses données à caractère personnel à des fins de marketing direct.

5.2 Les données à caractère personnel qui sont communiquées par le participant, dans le cadre de la présente action, à Expanscience et ses partenaires de l'action seront traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD), ainsi qu'à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Elles ne seront pas traitées ultérieurement de façon incompatible avec les finalités mentionnées ci-avant.

Aux fins d'exécuter le présent règlement et pour la poursuite de la finalité de marketing direct, les traitements de données à caractère personnel consistent notamment en la récolte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, la modification, l'utilisation, la communication par transmission, en ce compris l'envoi de newsletters par courrier électronique, et l'effacement ou la destruction des données.

5.3 Chaque participant à l'action dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent. Chaque participant a également le droit de s'opposer au traitement ultérieur de ses données à caractère personnel à des fins de marketing direct. Ces droits pourront être exercés de la manière suivante : soit par requête écrite, signée et datée, adressée à Expanscience par envoi postal à l'adresse suivante : Laboratoires Expanscience Belgium Sphere Business Park Z3 Doornveld 124 2C1, B-1731 ZELLIK ; soit par e-mail à l'adresse suivante : hweckx@expanscience.com. Pour exercer ses droits, le demandeur doit justifier de son identité. En cas de doute raisonnable sur l'identité du demandeur, il peut lui être demandé de fournir des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer son identité, tel qu'au moyen d'une photocopie d'une pièce d'identité.

5.4 Expanscience ne vendra pas, ne louera pas, ne distribuera pas ou ne mettra pas les données personnelles du participant à l'action à la disposition de tiers, à l'exception des partenaires de l'action : voir le listing des partenaires de l'action annexé au présent règlement.

5.5 Les données à caractère personnel du participant traitées à des fins de délivrance du cadeau et de marketing direct peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la présente action, sans préjudice de l'exercice des droits mentionnés à l'article 5.3 du présent règlement.

5.6 En accédant au site web pour participer à l'action, le participant est informé que le site utilise des cookies. Un « Cookie » est un fichier de données que le site web visité demande au navigateur de la personne concernée d'enregistrer sur son terminal (ordinateur, tablette ou smartphone). Certains sont nécessaires au fonctionnement du site et ne peuvent être refusés pour visiter le site. D'autres cookies sont utilisés à des fins d'analyse. La personne concernée peut les accepter en cochant les cases qui correspondent aux cookies souhaités, ou les refuser en ne cochant pas la case correspondante. Les cookies ont généralement une durée de validité. Certains cookies sont automatiquement effacés lorsque la personne concernée ferme son navigateur (« cookies de session »), tandis que d'autres survivent à cette fermeture (« cookies permanents »). Le navigateur du terminal de la personne concernée lui permet de gérer certains cookies.

5.7 Le participant garantit que toutes les données personnelles fournies dans le cadre de cette action sont correctes, à jour et complètes.

5.8 Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, toute personne concernée a le droit d'introduire une plainte ou une requête auprès de l'Autorité de protection des données, visée par la loi du 3 décembre 2017 portant création de l'autorité de protection des données, si elle considère que le traitement de données à caractère

personnel la concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des données.

ARTICLE 6 – EN CAS DE (TENTATIVE DE) FRAUDE OU D'ABUS

6.1 Expanscience pourra, même d'office, exclure un ou plusieurs participant(s) en cas de comportement ou tentative de comportement frauduleux, voire simplement abusif : tentative de forcer les serveurs des organisateurs, multiplication de participations à l'action, une falsification des données personnelles, etc.

6.2 Expanscience pourra annuler tout ou partie de l'action, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique.

6.3 Expanscience se réserve le droit, en cas d'abus ou de fraude, de réclamer réparation de tout dommage éventuel qu'elle subirait.

ARTICLE 7 – EXONÉRATION ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

7.1 Sauf faute grave ou intentionnelle de leur part, ni Expanscience, ni les membres de son personnel, ni les tiers auxquels il est fait appel dans le cadre de la présente action, ne peuvent être tenus responsables de tout dommage éventuel, de quelque nature que ce soit, qui découlerait de la présente action, en ce compris de son organisation, de son déroulement, de tout élément ayant trait à l'attribution, à la délivrance, à la qualité ou à l'utilisation des cadeaux ou encore de toute décision qui serait prise en vertu du présent règlement.

7.2 Sous la même réserve, ni Expanscience, ni les personnes précitées ne peuvent être tenues responsables d'un problème technique, quel qu'il soit, survenant pendant le déroulement de l'action, auprès d'elles-mêmes, d'un participant à l'action et/ou d'un tiers (notamment en cas de panne du réseau Internet, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de panne d'électricité, d'incident du serveur, de perte de courrier électronique, du dysfonctionnement de tout logiciel, des conséquences de tout virus ou bogue informatique), qui causerait l'interruption de l'action, un retard dans la participation à l'action ou dans l'organisation de celle-ci, ou encore une altération ou une perte de données d'un participant à cette action.

7.3 Les participants prendront, à leurs frais, toutes les informations, garanties et assurances utiles ou nécessaires en ce qui concerne leur cadeau et l'utilisation de celui-ci.

ARTICLE 8 – INTERDICTION DE COPIE, REPRODUCTION OU PUBLICATION

8.1 Tout ou partie de cette action « roue à cadeaux – 70 ans Mustela » ne peut être copiée, reproduite ou publiée sans l'autorisation écrite explicite préalable des Laboratoires Expanscience Belgique.

ARTICLE 9 – RÉOLUTION DES LITIGES ET DROIT APPLICABLE

9.1 Toute éventuelle contestation relative à cette action devra obligatoirement, sous peine d'irrecevabilité de la réclamation et avant toute éventuelle action en justice, intervenir par écrit et moyennant une motivation à adresser à Expanscience au plus tard dans un délai maximum de 10 jours à compter du 28 novembre 2020 ou du lendemain de l'épuisement du stock, à l'adresse e-mail suivante : mustela@expanscience.be

Expanscience fera son possible pour traiter dans un délai raisonnable toute éventuelle contestation introduite régulièrement. A défaut de réponse d'Expanscience à l'échéance de ce délai, son silence ne peut en aucun cas être interprété comme une acceptation du point de vue formulé par le participant dans le cadre de ladite contestation.

Le participant s'engage à ne pas introduire de procédure judiciaire avant d'avoir épuisé préalablement cette voie de règlement du litige prévue par le présent règlement.

9.2 Sans préjudice de toute compétence territoriale d'ordre public ou impérative, les cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seuls compétents pour tous les litiges relatifs à l'action, en ce compris les litiges relatifs à la formation, la validité, l'exécution et l'interprétation du présent règlement à l'égard de tous les participants.

9.3 Le présent règlement et le déroulement de cette action sont exclusivement soumis au droit belge.

9.4 Si l'une des dispositions du présent règlement est réputée nulle ou invalide, les autres dispositions du présent règlement resteront en vigueur.

ANNEXES

ANNEXE I : LISTE DES CADEAUX

LES CADEAUX

- Alison Becu :** 1 x fotoshoot
www.alisonbq.be
- Averbode Uitgeverij :** 250 vouchers à utiliser dans le retail pour le livre (NL): Een speciale dag.
250 vouchers à utiliser dans le retail pour le livre (FR): Des papillons dans le ventre.
www.uitgeverijaverbode.be
- Babyboom :** 15 VIP tickets pour 2 pp Babyboom 2021
www.babyboom.be
- Babydays :** 120 tickets pour 2 personnes (240 tickets) pour un des salons au choix à :
Antwerpen – Kortrijk – Gent - Brussels
Namur – Liège – Charleroi - Arlon
www.babydays.be
- Babytwins :** 2 x 1 babymassage
2 x 1 massage mama
www.crechebabytwins.be
- Babywellness Brugge :** 100 x 1 voucher de 10 euros
www.babywellnessbrugge.be
- Ballon Ballon :** 10 x 50 babyshower ballons (+ Kit Babyshower Mustela®)
- ecoBirdy® :** 28 Lampes Rhino
www.ecobirdy.com
- Elle & Rapha :** 5 T-shirts (d'une valeur de 35€ par T-shirt)
www.elleandrapha.com



- Foodbag :** 8 x 1 voucher de 50€
www.foodbag.be
- Garniturestore :** 3 x 1 produit au choix e-store
www.garnitur-store.com
- Golf Vlaanderen :** 3 x 1 voucher pour 10 pp initiation au golf
www.golfvlaanderen.be
- Lilalou :** 100 x assortiment de 3 packs (1 goût / pack)
www.lilalou.be
- Lilliputiens**
3 x Ferme panneau d'activité
3 x Cube sonore d'activité ferme
3 x Pablo pique-assiette
3 x Alex bébé nomade
3 x Pablo balle multi activités
www.lilliputiens.be
- Miglot :** 50 x 1 eau de parfum 50 ml
www.miglot.be
- Nestlé :**
150 Dolce Gusto appareil + capsules
10 packs de 12 bouteilles Valvert
1000x [1 boîte de 140g] NaturNes Bio NutriPops Carotte
1000x [4x90g] NaturNes Bio Laitage Végétal 4x90g
1000x [2x190g] NaturNes Bio Plat Salé Végétal 2x190g
1000x [4x90g] NaturNes Bio Compote de Fruits 4x90g
500x [6x 1L] Nestlé Lait de Croissance Liquide
500x [1 boîte de 250g]. Nestlé Céréales Infantiles Cacao
www.nestle.be
- Noukie's :** 20 peluches Paco
10 peluches Lola
www.noukies.com
- Obuz special blond beer** (Waterfields BrewerBV): 100 packs x 6-pack OBUS + verre
www.obuz.be

Plopsa: 486 tickets: soit 70 tickets x 4 pp et 103 tickets x 2 pp divisés selon :

Plopsa De Panne	80	10 x 4 pp	20x 2 pp
Plopsa Aqua De Panne	80	10 x 4 pp	20x 2 pp
Plopsa Hasselt	122	20 x 4 pp	21x 2 pp
Plopsa Coo	80	10 x 4 pp	20x 2 pp
Plopsa Coevorden	124	20 x 4 pp	22x 2 pp

www.plopsa.be

Quut : 10 x jouet de bain

www.quuttoys.com/quutopia-toys

Sienna & Friends : 15 x 1 voucher de 10 euros

7 x 1 Starter pack

www.siennafriends.com

Spaas : 40 x Clearlight packet (24 bougies et 2 bougeoirs)

www.spaas.be

Stampix : 3.000 codes uniques pour impression de 5 photos format classique

3.000 codes uniques pour impression de 10 photos format rétro

www.stampix.be

Valentino Chocolade : 100 x 2 vouchers de 5 euros

www.valentinobelgium.be

VRT : 14 cadeaux dont

- 3 peluche Kaatje
- 2 livres Kaatje
- 3 Mozaiekpuzzels Tik Tak
- 2 Tik Tak Memo Emploi
- 2 Tik Tak Dierenpuzzel
- 2 Tik Tak Blocs

www.ketnet.be

Waterlily : 3 x 1 babymassage

3 x 1 babyspa

www.waterlily.be

Wonderweekend: 17 cadeaux dont

5x Wonderpass (1 enfant + 1 adulte)
10x Day pass (1 enfant + 1 adulte)
2 Wonderdozen

www.wonderweekend.be

LES DON

Berrefonds :

Mustela® fait un don au nom du gagnant au Berrefonds:
10 x 40€ pour un Koesterkoffertje
60 x 10€ pour une Kopje troost

www.berrefonds.be

Bosplus :

Mustela® fait un don au nom du gagnant à Bosplus:
150 x 1 arbre avec le nom du gagnant

www.bosplus.be

SOS Villages d'enfants :

Mustela® fait un don au nom du gagnant à SOS Villages d'enfants
100 x 20€ pour un anniversaire inoubliable en Belgique
25 x 60€ un enfant pour un an à l'école au Togo
10 x 70€ un vélo pour un enfant en Belgique
100 x 25€ un étui à crayons rempli pour un enfant au Togo

www.sos-villages-enfants.be

Villa Rozerood :

60 x 1 livre NL Oscar in Villa Rozerood+ 1knuffel Oscar
40 x 1 livre Fr Oscar à la villa rozerood + 1 peluche Oscar

www.villarozerood.be

LES PRODUITS MUSTELA®

Mustela® donne les cadeaux suivants (9090 au total) :

- 7000 x Mustela® Gel Lavant Abeille 500 ml
- 100 x Mustela® Lait de Toilette 500 ml Limited Edition: Histoire de douceur
- 200 x paquets Bio (Bio Crème lavante + Crème hydratante)
- 500 x Mustela® Livre Sticker boek Kaatje
- 200 x Mustela® Cape Bain
- 200 x Musti Géant
- 400 x Peluche Pericles Funky Monkey
- 200 x Mustela® Plaid
- 200 x Elliot the Elephant
- 80 x Playskool Pop-Along

ANNEXE II : LISTING DES PARTENAIRES À L'ACTION

- Alison Becu
- Averbode Uitgeverij
- Babyboom
- Babydays
- Babytwins
- Babywellness Brugge
- Ballon Ballon
- Berrefonds
- Bosplus
- ecoBirdy®
- Elle & Rapha
- Foodbag
- Garniturestore
- Golf Vlaanderen
- Lilalou
- Lilliputiens
- Miglot
- Nestlé
- Noukie's
- Obuz special blond beer (Waterfield Brewery BV)
- Plopsa
- Quut
- Sienna & Friends
- SOS Villages d'enfants
- Spaas
- Stampix
- Valentino Chocolade
- Villa Rozerood
- VRT
- Waterlily
- Wonderweekend